

Les règles de la facturation pour les auto/micro-entrepreneurs

Objectifs :

Identifier les obligations de la facturation et ses conséquences

Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis

Intervenant(s) :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Méthodes alternant théorie et pratique

Projection Powerpoint

Document, support de cours remis aux stagiaires

Mise en situation

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

•La facturation de l'auto/micro-entrepreneur

Facture, chronologie et numérotation

Facturer des services répétitifs

Erreur de facturation – annulation et avoir

Facture et TVA non applicable

Facture et TVA applicable

•La facture

Les règles

Les mentions obligatoires

La facturation électronique

Les pénalités pour les infractions aux règles de la facturation

Les moyens de paiement

•QCM

Modalités d'évaluation des acquis :

Questionnaire de début de formation

Connaissance et savoir-faire acquis

Evaluation en contrôle continu, exercices, questions-réponses, mise en situation

Questionnaire de fin de formation (QCM), tour de table et synthèse

Evaluation de fin de stage à chaud

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits

Conditions tarifaires : nous consulter